

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230123-315100-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 février 2023

Affiché le 3 février 2023

Suite à la convocation en date du 9 janvier 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 23 JANVIER 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Doriane BECUE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Valentin BELLEVAL donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Luc MONNET, Monique EVRARD donne pouvoir à Régis CAUCHE, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Anne MIKOLAJCZAK, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Frédérique SEELS donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Anne VANPEENE donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Isabelle FERNANDEZ.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Benjamin CAILLIET, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Françoise MARTIN, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Paule ROUSSELLE, Marie SANDRA.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole et rural.

Vu le rapport DRE/2023/5

Vu l'avis en date du 16 janvier 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'émettre un avis favorable sur les modifications du périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Socx, Bissezeele, Quaëdypre, récapitulées dans le rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté modificatif du périmètre de cette opération d'aménagement foncier agricole et forestier.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 44.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

Vote intervenu à 18 h 44.

Au moment du vote, 45 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 26

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Abstention : | 0 |
| Total des suffrages exprimés : | 71 |
| Majorité des suffrages exprimés : | 36 |
| Pour : | 71 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits) |
| Contre : | 0 |

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 23 janvier 2023

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole et rural.

Le présent rapport a pour objet la modification du périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Socx, Bissezeele, Quaëdypre, avec extension sur les communes de Crochte et Esquelbecq.

En application du paragraphe VI de l'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime, les modifications de périmètre d'aménagement foncier, si elles représentent moins de 5 % du périmètre fixé dans l'arrêté ordonnant l'opération, sont décidées par le Conseil départemental après avis de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF).

Lors de sa réunion du 13 décembre 2016, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) a défini un périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier portant sur 1 356 ha 84 a 67 ca et a demandé au Président du Conseil départemental, en application de l'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime, d'ordonner l'opération.

Cette opération a été ordonnée par un arrêté du Président du Conseil départemental du 25 janvier 2017, autorisé par délibération du 21 novembre 2016.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2018, la CIAF a demandé des modifications correctives du périmètre initial qui ont donné lieu à un premier arrêté modificatif du périmètre de l'opération le 10 septembre 2018. La modification de périmètre portait sur 13 ha 10 a 11 ca et représentait 0,96 % du périmètre initial.

Cette modification a fait l'objet d'un arrêté du Président du Conseil départemental le 10 octobre 2018, portant le périmètre de l'opération à 1 343 ha 74 a 56 ca.

Lors de sa réunion du 11 octobre 2022, la CIAF de Socx - Bissezeele - Quaëdypre a validé le projet d'aménagement foncier à soumettre à l'enquête publique prévue à l'article R.123-9 du Code Rural et de la pêche maritime. Il prévoit des modifications correctives du périmètre qui concernent des officialisations de divisions parcellaires survenues depuis le début de l'opération, ainsi que des parcelles à exclure et à inclure dans l'intérêt du futur remaniement parcellaire et des objectifs de l'aménagement foncier, résumées ci-dessous :

Superficie du périmètre d'aménagement foncier : 1 343 ha 74 a 56 ca :

A déduire : 15 parcelles sur Socx, 2 parcelles sur Bissezeele, 12 parcelles sur Quaëdypre, pour une surface totale de 62 ha 38 a 00 ca.

A ajouter : 27 parcelles sur Socx, 3 parcelles sur Bissezeele, 30 parcelles sur Quaëdypre et 2 parcelles sur Crochte pour une surface totale de 62 ha 30 a 35 ca.

Nouvelle superficie du périmètre d'aménagement foncier : 1 343 ha 66 a 91 ca.

La modification du périmètre porte sur 7 a 65 ca et représente 0,97 % du périmètre initial.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'émettre un avis favorable sur les modifications du périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Socx, Bissezeele, Quaëdypre, récapitulées dans le présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté modificatif du périmètre de cette opération d'aménagement foncier agricole et forestier.

Patrick VALOIS
Vice-Président